

*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE*

Envoyé en préfecture le 20/05/2020
Reçu en préfecture le 20/05/2020
Affiché le 
ID : 033-253306310-20200505-2020_01_01-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 5 mai à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en audioconférence.

Date de convocation : 23 avril 2020

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- DERVILLE- GOT – GUILLEN - PIASECKI.
MM CORSAN-DELAUNAY- FEDIEU- GIRARD- LORIAUD- PLISSON-
RENARD**

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY

Délibération N°2020-01-01: Modalités de déroulement du Comité Syndical en audioconférence

Vu l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} Avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : Tenir le Comité Syndical du SMIDDEST à distance par audioconférence ;

Article 2 D'identifier les participants par appel nominal de la présidente du Comité Syndical ;

Article 3 : De constater le quorum selon les indications de l'Article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} Avril 2020 ;

Article 4 : De désigner M. François DELAUNAY secrétaire de séance ;

Article 5 : De procéder aux échanges préalables à chaque point de l'ordre du jour, en donnant la parole aux intervenants qui le souhaitent et qui se manifesteront, par la plate-forme numérique d'audioconférence, en précisant le point de l'ordre du jour sur lequel ils souhaitent intervenir ;

Article 6 : De procéder au vote de chaque point de l'ordre du jour via la plate-forme numérique dédiée, en précisant sa réponse par les termes CONTRE-ABSTENTION, les réponses par défaut étant considérées comme un POUR.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 05 mai 2020

La Présidente


Françoise de Roffignac